

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES  
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES  
2023/2024**

- Vu la loi n°68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ces dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études d'odontologie modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime d'études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'UFR en sa séance du 8 juin 2023
- Vu la décision de la CFVU en sa séance du 29 juin 2023
- Vu la décision du Conseil d'Administration en séance du 3 juillet 2023

**Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences  
Odontologiques  
DFGSO2 – L2**

**GENERALITES**

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la première partie des études en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres organisées par l'Université.

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

Les aptitudes des connaissances des candidats sont vérifiées par un examen terminal et/ou par un contrôle continu. Cette vérification donne lieu à des épreuves, à l'intention des étudiants ayant satisfait aux conditions d'assiduité, dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1<sup>ère</sup> session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, l'autre à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2<sup>ème</sup> session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1<sup>ère</sup> session du 2<sup>nd</sup> semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins deux semaines après la publication des résultats.

## 2023-2024 - MAQUETTE DFGSO2 – L2

Enseignements	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	Durée totale étudiant
<b>SEMESTRE 3</b>		30				
UE 1 – Anatomie et Radiologie dentaire	1	3	13	4	13	30
UE 2 – Hygiène bucco-dentaire, prévention et ergonomie	1	4	23	14		37
UE 3a – Prothèse (Pré-clinique)	1	4	8		50	58
UE 4 – Biostatistiques	1	3	12	6		18
UE 5 – Biomatériaux	1	3	21			21
UE 13a – OCE (Pré-clinique)	1	4	11		37	48
UE 6 – Sémiologie Générale – Mutualisation DFGSM2	1	3	20			20
UE 6b – Physiologie	1	2	16			16
UE 7 – Bio-pathologie : moyen d'exploration – Mutualisation DFGSM2	1	3	12			12
UE 8a – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	1		20		20
<b>VOLUME HORAIRE Semestre 3</b>			136	44	100	<b>280</b>
<b>SEMESTRE 4</b>		30				
UE 3b – Prothèse (Pré-clinique)	1	4	7		50	57
UE 8b – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	1		20		20
UE 9 – Anatomie tête et cou et croissance oro-faciale	1	3	21			21
UE 10 – Histologie	1	3	22			22
UE 11 – Génétique	1	3	10			10
UE 12 – Sciences Humaines et Sociales	1	3	11	2		13
UE 13b – OCE (Pré-clinique)	1	4	8		42	50
UE 14 – Immunologie	1	3	10			10
UE 15 – Langue Vivante : Anglais	1	2		21		21
<b>ENSEIGNEMENTS PRATIQUES</b>						
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin/juillet ou août)	1	2				140
Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1	1	1				12
Stage d'observation chez le praticien libéral	1	1				50
<b>VOLUME HORAIRE Semestre 4</b>			89	43	92	<b>426</b>
<b>TOTAL DFGSO 2</b>			225	87	192	<b>706</b>

## DFGSO 2 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)

Type de contrôle : CC -Contrôle Continue – ET-Examen Terminal

Type d'épreuve : E : Ecrit – O : Oral – QP : Quitus Présence

ENSEIGNEMENTS	ECTS	REGIME GENERAL							
		SESSION 1				SESSION 2			
		Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif	Contrôle	Epreuve	Coefficient	Durée à titre indicatif
<b>SEMESTRE 3</b>	<b>30</b>								
UE 1 – Anatomie et Radiologie dentaire	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 2 – Hygiène bucco-dentaire, prévention et ergonomie	4	CC/20 - ET/20	E	1	1h	ET/40	E	1	1 h
UE 3a – Prothèse (Pré-clinique)	4	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 4 – Biostatistiques	3	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1h
UE 5 – Biomatériaux	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 13a – OCE (Pré-clinique)	4	CC/10 - ET/10	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 6 – Sémiologie Générale – <b>Mutualisation DFGSM2</b>	3	ET/20	E	1	30mn	ET/20	E	1	30mn
UE 6b - Physiologie	2	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 7 – Bio-pathologie : moyen d'exploration – <b>Mutualisation DFGSM2</b>	3	ET/20	E	1	30mn	ET/20	E	1	30mn
UE 8a – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	1 UE à valider				1 UE à valider			
<b>SEMESTRE 4</b>	<b>30</b>								
UE 3b – Prothèse (Pré-clinique)	4	CC/10 - ET/20	E	1	1h	ET/30	E	1	1 h
UE 8b – Enseignements complémentaires UEL, UERB, UERSH	1	1 UE à valider				1 UE à valider			
UE 9 – Anatomie - Croissance oro-faciale	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 10 – Histologie dentaire	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 11 – Génétique	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	30mn
UE 12 – Sciences Humaines et Sociales	3	CC/20 – ET/20	E	1	1h	ET/40	E	1	1h
UE 13b – OCE (Pré-clinique)	4	CC/10 – ET/10	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 14 – Immunologie	3	ET/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
UE 15 – Langue Vivante : Anglais	2	CC/20	E	1	1h	ET/20	E	1	1h
<b>ENSEIGNEMENTS PRATIQUES</b>									
Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin ou juillet ou août)	2	Validation par le Doyen							
Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1	1	Validation CHRU Tours par attestation							
Stage d'observation chez le praticien libéral	1	Validation par le Doyen							

## **DFGSO 2 : Semestres 3 et 4**

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres, une formation en Anglais, un stage de soins infirmiers, la formation AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes de Soins d'Urgence), une certification informatique et un stage d'observation chez un praticien libéral.

### **Attestation à la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de Niveau 1 (AFGSU) :**

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 AFGSU.

### **Langue vivante :**

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétences B1 et l'UE Langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun.

### **Stage d'observation cabinet libéral :**

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine dans un cabinet libéral. Ce stage à hauteur de 50 heures est obligatoire

**UE Libre :** Les étudiants doivent valider deux modules d'enseignement de SHS (UERSH) ou d'enseignement libre (UEL) ou d'enseignement en Recherche Biomédicale (UERB) un au semestre 3 et un au semestre 4.

### **Validation DFGSO 2 (Semestres 3 et 4) :**

L'année est validée par l'obtention de toutes les UE, soit en 1<sup>ère</sup> session, soit l'issue de la session 2 dites de rattrapage.

**Enseignements théoriques :** Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

**Stage d'initiation aux soins infirmiers :** Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des cadres infirmiers.

**Stages observation en libéral :** Le stage doit être validé par le Doyen après évaluation par les Maîtres de Stages Universitaires.

La participation aux contrôles continus, aux ED et aux TP **est obligatoire.**

### **Dettes :**

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques à l'exception des UE suivantes :

- UE 1 – Anatomie dentaire
- UE 3 – Prothèse
- UE 13 – OCE

Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin de la L3. Les stages ne peuvent pas faire l'objet d'une dette.

### **Redoublement :**

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés